Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

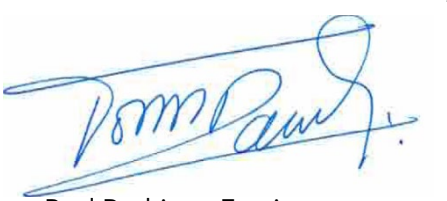
La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 26 mai 2026, la résolution portant le numéro 26-05-181, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 966-26 (AM-002) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 939-24 « Règlement de zonage » afin d'en assurer la concordance à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais a certifié que le règlement d'urbanisme portant le numéro 966-26 (AM-002) modifiant le règlement de zonage portant le numéro 939-24, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de ladite MRC, et ce, tel qu'indiqué dans la résolution portant le numéro 26-08-209, adoptée par le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lors de la séance tenue le 20 août 2026.

AVIS EST EN OUTRE DONNÉ QUE LE RÈGLEMENT D'URBANISME PORTANT LE NUMÉRO 966-26 (AM-002) EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 20 AOÛT 2026, DATE DE LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

FAIT à Val-des-Monts ce dix-huitième jour de novembre DEUX MILLE VINGT-SIX.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim et
Directeur du service des Finances,



Paul Rodrigue Fomi